

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015,
principales décisions prises :

AFFECTATION D'UN LOCAL ANNEXE POUR LA CÉLÉBRATION DES MARIAGES :

Jusqu'à présent, sauf dérogations spécifiques, les mariages doivent obligatoirement être célébrés dans une salle de la mairie désignée : à Bize, la salle du Conseil municipal. Désormais, en application d'une nouvelle législation, ils pourront également avoir lieu dans une salle autre.

La salle des fêtes a été désignée pour notre commune.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ÉLARGISSEMENT DU TOUR DE VILLE ET DE LA RUE DE L'AMIRAL NARBONNE (par démolition de la remise du 1 rue de l'Amiral Narbonne) :

Montant des travaux envisagés : 210 000 € HT. Une subvention de 42 000 € a déjà été accordée par le Grand Narbonne. Des subventions sont demandées à l'État et au Conseil régional.

Les travaux pourraient avoir lieu en 2016.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU DIT CHEMIN DE FONTFRESQUE :

Un compromis de vente, avec condition suspensive, sera signé avec madame Jeanne Verdier en vue de l'achat par la commune d'un terrain de 8000 m² en nature de terre. Ce terrain, acquis dans le but de constituer une réserve foncière, pourrait dans un premier temps permettre de réaliser une rue de liaison entre la rue en impasse du lotissement « Les Hauts de Cesse » et la rue Chemin de Fontfresque.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDÉO PROTECTION :

Une subvention est demandée à l'État afin d'installer quatre nouvelles caméras pour le système de vidéoprotection de la commune. L'équipement actuel permet de visualiser le parking de l'école, la Promenade et la passerelle du village, les terrains de tennis. Le projet envisagé, d'un coût de 29 000 € HT, permettrait de visualiser le Champ de Foire, l'entrée du camping, la rue des Remparts, la placette de la Paille.

VOTE DE CRÉDITS POUR :

▪ L'éclairage public de la zone d'activité de la Gare et de l'allée de la Bouillette. Coût prévu : 33 000 € TTC, dont 15 000 € de subvention du Syndicat audois d'énergies.

▪ Participation aux travaux d'enterrement, par le Grand Narbonne, des conteneurs à déchets du Champ de Foire : 9 000 € HT

ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE :

Suite à la démission pour raisons personnelles de la charge d'adjoint de Véronique Mary, Thierry Montaudry est élu quatrième adjoint au maire. Véronique Mary demeure conseillère municipale.

REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE SONORISATION PAR HAUT-PARLEURS :

Le système de sonorisation du village sera remplacé et étendu. Coût : 21 000 € HT. L'opération bénéficie d'une subvention de 3 000 € du sénateur Roland Courteau, pris sur sa réserve parlementaire.

ÉLECTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX résultats à Bize-Minervois

6 décembre 2015 - 1^{er} tour

Inscrits : 905 - Votants : 510 (56,4%)

Exprimés : 479 (52,9%) - Blancs ou nuls : 31 (3,4%)

Abstentions : 43,7%

	Voix	%	% région
M ^{me} Delga (Union de Gauche)	179	37,4	24,4
M. Alliot (Front National)	151	31,5	31,8
M. Onesta (Écolo. et Gauche)	50	10,4	10,2
M. Reynié (Union de la Droite)	46	9,6	18,8
M. Saurel (Divers Gauche)	22	4,6	5
M. Lempereur (Debout la France)	6	2,3	3,9
M ^{me} Torremocha (Extrême Gauche)	7	1,5	1,8
M. Fabre (Divers Gauche)	5	1	0,8
M. Cavard (Écologiste)	3	0,6	1,7
M. Martinez (Extrême Droite)	1	0,2	0,7

19 décembre 2015 - 2^e tour

Inscrits : 905 - Votants : 606 (67%)

Exprimés : 580 (64,1%) - Blancs ou nuls : 26 (2,9%) -

Abstentions : 36%

	Voix	%	% région
M ^{me} Delga (Union de Gauche)	314	54,1	44,8
M. Alliot (Front National)	193	33,3	33,9
M. Reynié (Union de la Droite)	73	12,6	21,3

Qui fait quoi au Conseil municipal ?

Rappel : Le maire a accordé les délégations ci-après, aux adjoints et conseillers municipaux. Les bénéficiaires d'une délégation agissent sous la responsabilité du maire à qui ils rendent compte.

- Lydie Faure : urbanisme, finances, secteur associatif,
- Patrick Resplandy : sécurité des bâtiments, des personnes et des manifestations,
- David Bandinelli : services techniques et voirie communale
- Thierry Montaudry : police de la circulation et police administrative générale (bon ordre, sûreté, sécurité, salubrité),
- Jacqueline Poincet : Centre communal d'action sociale (CCAS), relation avec la maison de l'emploi,
- Véronique Mary : social et gérontologie,
- Raymond Vié : affaires juridiques et administratives,
- Véronique Peyras-Mary : déléguée auprès des écoles,
- Daniel Le Dantec : information et communication,
- Benjamin Assié : tourisme, culture, patrimoine.

PONT DE CABEZAC

Les travaux de rénovation du pont de Cabezac, avec interruption totale de la circulation pendant plusieurs semaines, qui devaient avoir lieu cet hiver sont reportés au moins jusqu'en 2018.

COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

Occitanie transports et services

Véhicule de transport avec chauffeur - Services de conciergerie
Nombreuses prestations - 3 rue du Tour de Ville - 06 15 68 29 23
otsvtc@orange.fr - www.otsvtc.fr



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°125

décembre 2015-janvier 2016

LES VŒUX DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2016

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Comme vous avez pu le constater en visionnant l'exposé que l'on vient de projeter, l'action municipale ne s'est pas relâchée en 2015. Nous avons poursuivi la dynamique qu'il convient d'avoir, pour installer notre commune au cœur de son territoire communautaire.

Notre volonté sera la même en cette année 2016. Nous maintiendrons le même rythme, en matière de voirie, de réserves foncières, d'agrément du cadre de vie, de développement économique et de logement.

Les entreprises n'ayant malheureusement pas un carnet de commande bien rempli, elles sont enclines à accorder des rabais. Les taux d'intérêt sont bas. Ces conditions sont favorables pour investir et développer. Je peux vous confirmer que tout cela est réalisable sans avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition communaux. Le budget 2016 sera voté dans ces conditions. Un maire et son Conseil municipal ne peuvent pas gommer les imperfections des politiques nationales et européennes. Toutefois, dans certains secteurs, leur rôle est, lorsque c'est possible, d'en limiter les effets négatifs. C'est notre volonté et nous agissons dans ce sens : deux exemples pour illustrer mon propos :

1- Beaucoup de maires se plaignent de la baisse des dotations de l'État aux communes. Cette baisse je la déplore mais elle était prévisible. C'est pour cela que le Conseil municipal a engagé dès l'an 2006 à travers le Plan local d'urbanisme, une politique de réserves foncières et d'aménagements fonciers en relation avec le secteur privé pour, sur le moyen et le long terme, augmenter les bases fiscales. Cette stratégie nous permet aujourd'hui d'avoir des recettes supplémentaires grâce aux taxes foncières et d'habitation sur les constructions nouvelles et d'éviter ainsi l'augmentation des taux d'imposition.

2- Bize est un des villages où le revenu moyen par ménage est le plus bas du territoire. La réalisation d'un lotissement à loyer modéré a permis de réduire le montant des loyers pour les ménages d'environ 250€ par mois. C'est autant de pouvoir d'achat que ces personnes ont récupéré.

Mais il faut également prendre des mesures permettant de conserver l'existant. C'est pour cela que nous avons acquis l'ancienne épicerie de la rue de la Forge afin que les producteurs locaux puissent avoir un point de vente auprès de la population bizoise et favoriser ainsi les circuits courts.

C'est pour cela que nous avons réalisé la première tranche de l'aménagement de la zone artisanale de la Gare qui va accueillir trois entreprises locales et deux nouvelles qui viennent s'y installer. Ces trois entreprises locales m'avaient sollicité, sinon elles risquaient de partir du village. Presque tous les terrains ont

été vendus. C'est un effort de 130 000 € que nous engageons. Il sera récupéré lors de la commercialisation d'une deuxième tranche.

L'association Bize Endavant, après quelques cafouillages administratifs, a su relever le défi et rassembler cinq restaurateurs bizois aux côtés de l'Oulibo et de producteurs et réaliser la première Fête de la gastronomie à Bize dans le cadre de la Fête nationale de la gastronomie. Le nouveau président Pierre Marty saura fédérer les acteurs du tourisme local. Nous serons à leurs côtés pour développer cette activité à fort potentiel dans notre commune.

J'ai le plaisir également de vous informer que Gil HENRI époux de Céline JAMAR notre nouveau médecin, est en train de monter un dossier pour prendre en gestion le nouveau camping et d'y réaliser les investissements nécessaires. Nous serons à ses côtés pour le soutenir dans ce projet. Cadre supérieur dans une importante entreprise de Belgique, élu meilleur manager belge en 2015, il présente toutes les garanties pour réussir.

Vous le voyez, un dynamisme s'installe dans notre commune. Il ne fait que commencer. La viticulture, après bien des vicissitudes, est en train de se stabiliser voire de progresser. Bravo aux entrepreneurs en caves particulières et aux coopérateurs et administrateurs de la coopérative. Et que dire de l'Oulibo classée septième au niveau national en matière de tourisme d'entreprise, la première étant Airbus. Ce fleuron régional et même national est, localement, économiquement important. Nous pouvons être fier d'avoir cet acteur sur notre commune. Bravo aux dirigeants et au personnel.

Je suis persuadé et le Conseil municipal également, que notre commune est au début d'un long chemin qui la conduira à la réussite. Cette réussite que nous voulons atteindre doit bénéficier à un maximum de Bizoises et de Bizois, car là est le but final. Permettre aux habitants de Bize de bien vivre dans notre magnifique village. Et bien vivre veut dire quoi ? C'est bénéficier des retombées économiques en augmentant le pouvoir d'achat de chacun par le travail, c'est que chaque habitant en fonction de ses moyens ait un logement décent, c'est que nous puissions accéder aux soins médicaux, c'est enfin que chaque Bizois puisse accéder à la culture.

Pour ce faire nous avons aussi besoin de vous, les bénévoles qui œuvrez dans les différentes associations. Vous faites un travail remarquable, vous donnez du sens, du contenu, à notre vie collective. C'est avec vous et pas sans vous que nous pouvons atteindre l'objectif premier : « Bien vivre ensemble à Bize-Minervois ». Un grand merci à vous tous.

Gardons cet état d'esprit bizois, gardons la tête froide, ne



réagissons pas épidermiquement aux problèmes du court terme. Voyons loin et sereinement. La France est un grand pays. Elle est forte de son histoire, elle a toujours su réagir et gagner. Beaucoup trop de ses enfants sont morts pour défendre ses valeurs, pour que nous nous réfugiions dans une impasse extrémiste. Germaine Tillon, décédée en 2008, ethnologue et résistante française déportée à Ravensbrück, dont les cendres ont été transférées au Panthéon en 2015 a écrit :

- «Au terme de mon parcours, je me rends compte combien l'homme est fragile et maléable. Rien n'est jamais acquis. Notre devoir de vigilance doit être absolu. Le mal peut revenir à tout moment, il couve partout et nous devons agir au moment où il est encore temps d'empêcher le pire». *Mémorial de la Résistance (Vercors)*.

Je vous en prie, nous les Bizoises et les Bizois, gardons la tête haute et envisageons l'avenir avec sérénité et confiance. Retrouvons nous les manches, chacun dans son rôle et dans son engagement.

Je vous souhaite, avec le Conseil municipal, nos meilleurs vœux pour 2016. Amour et fraternité entre les hommes de notre planète. Liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Vive la France, vive la République, vive Bize-Minervois.

Alain Fabre

ACTIONS MUNICIPALES 2015

Financement des travaux d'électrification

A/ Travaux sur le réseau électrique au titre de l'électrification rurale :	99 000 €
Intervention SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies) 90 %	89 100 €
Participation communale 10 %	9 900 €
B/ Travaux de coordination sur le réseau d'éclairage public :	9 240 €
Intervention SYADEN 50 %	4 620 €
Participation communale 50 %	4 620 €
C/ Travaux de coordination sur le réseau de communications électroniques (ADSL)	
Participation communale 100 % :	11 200 €

Place Raymond Pelofi

Montant des travaux H.T.	195 371 €
Subventions perçues :	
Grand Narbonne	17 996 €
Conseil général	36 600 €
État	28 501 €
Participation Syndicat intercommunal de voirie :	73 304 €
Auto financement	39 070 €

Achat immeuble Galy (ancienne épicerie)

Achat immeuble	75 000 €
Travaux	18 000 €
Emprunt	85 000 €
Autofinancement	8 000 €

Les loyers couvriront les annuités d'emprunts.

Construction de la maison de santé pluridisciplinaire

Montant des travaux H.T.	615 722 €
Subventions perçues :	
État	120 800 €
Région	150 000 €
Europe	79 994 €
Emprunt	250 000 €
Auto financement	14 928 €

Les loyers couvriront les annuités d'emprunts.

Aménagement de l'entrée du village à la Gare

Montant des travaux H.T.	235 500 €
Subventions perçues :	
Grand Narbonne	70 000 €
Conseil général	40 500 €
Participation Syndicat intercommunal de voirie :	69 000 €
Auto financement	56 000 €

RÉALISATIONS ACHEVÉES :

- **Achat de matériel** pour les services techniques
- **Signature convention du local jeunes** au Champ de Foire
- **Partenariat avec la Sécurité Civile N°7** de Brignoles : remise en état de la piste du Roc Tremblaire
- **Vidéosurveillance**
- **Mise en sécurité de la cour de l'école**
- **Livraison des 20 logements** par Habitat Audois
- **Achat remise** rue de l'Amiral Narbonne, pour démolition
- **Lotissement communal** « aux Fourniès » : les cinq lots sont vendus et en cours de construction

2015-2016 : RÉALISATIONS EN COURS OU PROGRAMMÉES :

- **Programme SYADEN** (syndicat audois d'énergies) : Sécurisation Basse tension rue des écoles : Dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité Effacement des réseaux d'éclairage public Opération d'enfouissement des réseaux de télécommunication
- **Éclairage public** : place de la Gare et allée de la Bouillette
- **Implantation d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique**, programme réalisé avec la participation technique et financière du SYADEN
- **Programme zéro pesticide** en zones non agricoles : achat de matériel.

Projets urbanistiques :

- **Projet d'aménagement des anciens terrains de la société Plein-Sud** à la Gare : Permis d'Aménager accepté : décembre 2012 Permis d'Aménager modificatif : 2014 Vente des parcelles : en cours. Travaux de viabilité : 2016
- **Fin du programme Habitat Audois**, construction de 26 logements destinés à la location, chemin de Saint-Michel
- **Projet d'aménagement de terrains à la Gare**, en zone d'activités,
- **Mise en place de containers enterrés** au Champ de foire. Programme réalisé en coordination avec la Commune, le Grand Narbonne - Communauté d'Agglomération et le Syndicat de voirie.
- **Aménagement et élargissement du Tour de Ville et rue Amiral Narbonne**
- **Aménagement du terrain** Arnaud, parking des écoles : projet de construction d'un ALAE (accueil de loisirs associé à l'école) par le CIAS (centre intercommunal d'action sociale).

UNE SALLE POUR LES ADOS

Une salle pour les adolescents de 14 à 17 ans est ouverte par le Centre intercommunal d'action sociale du Sud Minervois à Bize tous les mercredis après-midi à l'ancienne caserne des pompiers au Champ de foire (animatrice Fanny Rousset - 07 81 33 49 53)
Les jeunes bizois(es) peuvent y amener leurs amis.

Propriétaires ou gardiens de chiens, vous êtes responsables au regard de certaines lois

Aboiements : le propriétaire de chiens qui ne prendrait aucune mesure contre les aboiements de ses chiens se rend coupable «d'agression sonores». L'article 22-16 du Code pénal prévoit une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. Les victimes de ces nuisances doivent aviser la gendarmerie qui dressera un procès-verbal d'infraction qui amènera en outre éventuellement la conduite du chien dans un chenil. Il existe des colliers anti-aboiements (pensez à en changer périodiquement les piles).

Déjections canines : par mesure d'hygiène les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants. Des «canisites» ont été aménagés placettes Saint Genies et du Moulin. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Des sacs spéciaux, les «toutounettes» permettant leur ramassage sont disponibles gratuitement en mairie. Après usage, les «toutounettes» doivent être déposés dans les poubelles. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 35€ (article 213-1 du Code rural).

Les propriétaires de chiens sont invités à faire part au secrétariat de mairie de leurs suggestions sur les emplacements des canisites.

Pour éviter les accidents dans le village, il est recommandé de **tenir les chiens en laisse**.

VENTE DE TERRAINS À BÂTIR ARTISANAUX

La commune vend deux parcelles de terrains à bâtir viabilisés dans la zone artisanale de la Gare au prix de 55 euros HT le m².

Surfaces des parcelles : 458 et 623m².

Les constructions à usage d'habitation y sont autorisées sous réserve de faire partie intégrante du bâtiment d'activité artisanale ou agricole.
Renseignements : mairie, 04 68 46 10 29.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Des permanences d'informations en vue de rénover son logement, réaliser des économies d'énergies, l'adapter au handicap ou au vieillissement, sont organisées un mercredi par mois, sans rendez-vous, par le Grand Narbonne à la mairie de Ginestas. Informations et conseils gratuits sur les aides financières possibles.
Prochaine permanence : mercredi 17 février de 9h à 12h.

TÉLÉPHONIE MOBILE

En cas d'absence de réseau sur votre téléphone mobile, ne pas hésiter à appeler son fournisseur d'accès. Il semblerait en effet que certains de ceux-ci n'interviennent qu'après une dizaine de signalements différents concernant le même relais. Le numéro à appeler figure sur la facture.

ÉTAT CIVIL 2015

DÉCÈS

Gisèle VALENTE née VETER	23/01
Ida TRILLES née PRATX	27/01
Pierrette CAMBON née PECH	30/01
Henri BRUYNEEL	1/02
Odette PIGASSOU née GONCALVES	12/02
Claude BERTRAND	10/03
Isabelle CALAS née LOPEZ	6/04
Henriette DOCHEZ née CUREL	12/05
Augusta FALCOU née IZARD	15/06
Antoinette PECH née PONS	5/07
Claire BRUAND née MOISSET	8/07
Georges FRANC	3/09
Lucienne MIGAIRE née AZEMA	4/09
Janine TRILLES née SATGE	5/09
Jean GIL	17/10
André LOUBET DE PAULE	20/10
Pierre AUDUC	21/11
Maurice PICCONE	9/12

NAISSANCES

Aaron GUIRAUD de Adeline Guiraud	13/02
Chloé BOUSQUET	26/03
de Nicolas Bousquet et Aurélie Soler	
Roman ASSIÉ de Jérémie Assié et Aijuna Gratton	30/04
Élina GALY de Jérôme Galy et Pamela Guiraud	15/06
Soulaymane BOUJEMAI	28/06
de Mahamed Boudjemai et Soubaile Kahlaoui	
Louise N'GARWATE ETCHART	28/06
de Gomdjibaye junior Garwate et Aline Etchart	
Nélia KRELIL ERMACORA	14/07
de Hamid Krelil et Diane Ermacora	
Naya VANSSE LATOUR	22/10
de Julien Vansee et Deborah Latour	

MARIAGES

Lé-Thi PHI-VAN-NAM et Dirk KOBER	15/05
Virginie GRAIS et Lionel CHARBONNIER	16/05
Sandrine SAUVAGE et Christophe FOUQUE	1/08
Maria-Fatima LOPES et Frédéric VIVA	1/08
Émilie JOUANNEAU et Thomas PASTRE	22/08
Virginie MORENO et Tom RAMOS	22/08
Marine ALLART et Yohann CROS	23/12

BAPTÊMES RÉPUBLICAINS

Dennys GUESNARD	4/07
Félix DANZON SERRANO	15/08
Zia FAURE BLASCHEK	12/09

TÉLÉVISION : PASSAGE À LA HAUTE DÉFINITION

À partir du 5 avril 2016, la diffusion des chaînes de télévision se fera selon la norme Haute Définition (H.D.) sur l'ensemble de la France. Seuls les foyers ayant déjà un équipement compatible (adaptateur ou téléviseur lui-même ou ADSL) continueront à recevoir la télévision ; les autres foyers devront acquérir un adaptateur H.D. (coût 25 à 30€ pour un adaptateur d'entrée de gamme de bonne qualité pour une réception par antenne rateau).

Une aide à l'équipement de 25€ peut être accordée sous conditions. Pour toute précision, aller sur le site : www.recevoirlatnt.fr ou téléphoner au 09 70 81 88 18.

Où à la mairie, service CCAS : 04 68 46 10 29.